
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

ARRETE DU PRESIDENT
N°A2024-0653

**Objet : M57 Fongibilité des crédits- Virements de crédits - Budget principal 2024
Décision budgétaire modificative N° 2**

Le Président de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5217-10-6 ;
- VU la délibération n°2023-208 du Conseil communautaire en date du 28 septembre 2023 adoptant la règlement budgétaire et financier M57 au 1^{er} janvier 2024 ;
- VU la délibération n°2024-046 du Conseil communautaire en date du 28 mars 2024 approuvant le budget principal de l'exercice 2024 et autorisant le Président à procéder à des virements de chapitre à chapitre (à l'intérieur de la même section et à l'exclusion des dépenses de personnel) dans la limite du plafond de 7,5 % des dépenses réelles de la section ;
- CONSIDERANT qu'il y a lieu d'effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre au budget principal 2024, à savoir :
 - . en fonctionnement, augmentation des crédits au compte 657382 de 90 000 € pour permettre le versement de la subvention au GIP ;
 - . en investissement, augmentation des crédits au compte 266 (204) 61 de 380 000 € pour permettre de verser une avance sur compte courant d'associés à la SEM Plaine de l'Ain développement ;

ARRETE

Article 1 : Il est procédé aux virements de crédits suivants :

LIBELLES	DIMINUTION		AUGMENTATION	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Subventions d'investissement en cours – Investissement	2324 (160) 518	380 000,00 €		
Autres formes de participation – Investissement			266 (204) 61	380 000,00€
Etudes et recherches – Fonctionnement	617 - 020	90 000,00 €		
Organismes publics divers - Fonctionnement			657382 - 633	90 000,00 €
		470 000,00 €		470 000,00 €

Article 2 : Ces virements de crédits seront portés à connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine séance.

.../...

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Belley ainsi qu'à Madame le Comptable Public, responsable du service de gestion comptable de Montluel.

Fait à Chazey-sur-Ain, le 14 novembre 2024.

Le président
de la communauté de communes



J.-L. GUYADER



CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE PRESIDENT
COMPTE TENU DE LA RECEPTION EN
SOUS-PREFECTURE LE 15/11/2024 ET
DE LA PUBLICATION LE 15 NOV. 2024